



**Communauté Economique  
des Etats de l'Afrique Centrale**



**Programme de Conservation et de Valorisation des Ecosystèmes Fragilisés d'Afrique  
Centrale (ECOFAC) PHASE V**

---

**Intitulé de l'action :**  
**Sensibilisation et accompagnement juridique des acteurs riverains des aires protégées du  
Nord du Cameroun et du Sud du Tchad en matière de lutte anti-braconnage**

---

**Contrat FED-2013-331-994-Lot 3**

**Contrat de subvention signé le 13 décembre 2013**

**Rapport Narratif intermédiaire  
Janvier - Décembre 2014**

**Table des matières**

<b>1. Description</b> .....	4
<b>2. Évaluation de la mise en œuvre des activités de l'action</b> .....	5
<b>2.1 Résumé de l'action</b> .....	5
<b>2.2 Résultats et activités</b> .....	5
2.3 Cadre logique révisé en mettant les changements en évidence.....	8
2.4 Plan d'action mis à jour.....	9
<b>3. Bénéficiaires/entités affiliées et autre coopération</b> .....	10
<b>4. Visibilité</b> .....	11

**Liste des acronymes utilisés dans le rapport**

<b>APs</b>	Aires Protégées
<b>CBPE</b>	Comité Binational de Planification et d'Exécution
<b>CBS</b>	Comité Binational de Suivi
<b>CEDC</b>	Centre d'Etude de l'Environnement et de Développement au Cameroun
<b>CEEAC</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
<b>CELDIE</b>	Cellule pour le Développement Intégré et de l'Environnement
<b>CITES</b>	Convention for International Trade of Endangered Species
<b>COMIFAC</b>	Commission des Forêts de l'Afrique Centrale
<b>CWCS</b>	Cameroon Wildlife Conservation Society
<b>ECOFAC</b>	Programme de la Conservation des Ecosystèmes Forestiers de l'Afrique Centrale
<b>EFC</b>	Ecole de Faune de Garoua
<b>ILOD</b>	Instance Locale d'Orientation et de Décision
<b>LAB</b>	Lutte Anti Braconnage
<b>MINAGRI</b>	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
<b>MINEPIA</b>	Ministère de l'Elevage, de la Pêche et des Industries Animales
<b>MINFOF</b>	Ministère des Forêts et de la Faune
<b>PAPECALF</b>	Plan d'Action sous régional des Pays de l'Espace COMIFAC pour le renforcement de l'Application de la Législation sur la Faune sauvage
<b>PNBN</b>	Parc National de Bouba Ndjidda
<b>PNSO</b>	Parc National de Sena Oura
<b>PNW</b>	Parc National de Waza
<b>RERAC</b>	Réseau des Radios Communautaires de l'Afrique Centrale
<b>RCA</b>	République Centre Africaine
<b>TNS</b>	Trinationale de la Sangha
<b>TRAFFIC</b>	Trade Records Analysis of Flora and Fauna in Cameroon
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UICN</b>	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

## 1. Description

- 1.1. Nom du coordinateur du contrat de subvention: Mohamadou Oumarou
- 1.2. Nom et fonction de la personne de contact: Leonard USONGO
- 1.3. Nom du/des bénéficiaire(s) et de l'/des entité(s) affiliée(s) de l'action: Union Internationale pour la Conservation de la Nature - UICN
- 1.4. Intitulé de l'action: **Sensibilisation et accompagnement juridique des acteurs riverains des aires protégées du Nord du Cameroun et du Sud du Tchad en matière de lutte anti-braconnage**
- 1.5. Numéro du contrat: Contrat FED-2013-331-994-Lot 3
- 1.6. Date de début et date de fin de la période de référence:  
Contrat de subvention signé le 13 décembre 2013  
Date de début: 1er janvier 2014  
Date de fin: 31 mars 2015  
NB: Une prolongation est nécessaire au regard des activités restantes
- 1.7. Pays ou région(s) cible(s): CEEAC – Communauté Economic des Etats de l'Afrique Centrale
- 1.8. Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles<sup>1</sup> (si différents) (y compris le nombre de femmes et d'hommes): Exploitants des ressources (pêcheurs, éleveurs, agriculteurs, etc.) et populations; Les éléments des forces armées, douane, gendarmerie eaux et forêts; Les hommes de médias à l'instar des journalistes, animateurs de radios communautaires; Autorités traditionnelles; Les services de conservation, autorités décentralisées et autres services techniques de l'administration; Organisations non gouvernementales et projets; Les institutions nationales sous régionales
- 1.9. Pays dans le(s)quel(s) les activités sont réalisées (si différent du point 1.7): Cameroun et Tchad

---

<sup>1</sup> Les «groupes cibles» sont les groupes/entités pour lesquels le projet aura eu un apport direct et positif au niveau de l'objectif du projet, et les «bénéficiaires finaux» sont ceux qui bénéficieront du projet à long terme au niveau de la société ou d'un secteur en général.

## **2. Évaluation de la mise en œuvre des activités de l'action**

### **2.1 Résumé de l'action**

Le Projet de **Sensibilisation et accompagnement juridique des acteurs riverains des aires protégées du Nord du Cameroun et du Sud du Tchad en matière de lutte anti-braconnage** est une initiative de l'UICN financée par la CEEAC dans le cadre du programme ECOFAC V. Le projet couvre la zone de savane nord de la CEEAC et particulièrement le Cameroun et le Tchad. Il couvre trois aires protégées à savoir les parcs nationaux de Bouba Ndjidda et de Sena Oura où existe un accord binational entre la République du Tchad et la République du Cameroun et le Parc National de Waza.

L'objectif du projet est de contribuer à la conservation et la gestion durable des grands mammifères des savanes Nord d'Afrique Centrale et Faciliter la mise en place d'un environnement propice pour la lutte contre le braconnage de la grande faune dans la zone concernée.

Spécifiquement, il vise à améliorer les connaissances des acteurs en matière de lutte anti-braconnage et de suivi juridique des procédures répressives à travers des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation en faveur de tous les acteurs concernés autour des APs ciblées.

Le contrat de financement du projet a été signé le 13 décembre 2013 et les activités de terrain ont commencé quelques mois plus tard.

Le projet est à son 4<sup>ème</sup> trimestre et les activités atteignent les populations cibles de manière efficiente. L'insécurité dans le grand nord n'affecte pas de manière profonde la mise en œuvre du projet.

Les résultats prévus sont les suivants :

1. Les différents acteurs (les populations locales, administration, douane, police, justice, gendarmerie, armée, eaux et forêts et les organisations de la société civile) connaissent des lois et réglementation en matière de lutte anti-braconnage (LAB)
2. Les procédures juridiques en matière de Lutte Anti-Braconnage et leur suivi sont facilités

Les populations riveraines sont en cours de sensibilisation tout comme les acteurs de la conservation sont renforcés en matière de la loi, de l'application de la loi et la répression nécessaire pour faire respecter cette loi.

### **2.2 Résultats et activités**

L'évaluation des résultats est faite à travers deux approches :

- Collection des données de terrain par les équipes de l'UICN basées à Garoua, Maroua (Cameroun) et Pala au Tchad ;
- Discussions avec les responsables des parcs nationaux de Bouba Ndjidda, Waza et Sena-Ouria ;
- Analyses et discussions des données par l'équipe du projet ;
- Validation des données par la supervision du projet basée à Yaoundé

**Résultat 1. Les différents acteurs (les populations locales, administration, douane, police, justice, gendarmerie, armée, eaux et forêts et les organisations de la société civile) ont une meilleure connaissance des lois et réglementation en matière de lutte anti-braconnage (LAB).**

**Activité 1.1. Organiser des ateliers de sensibilisation et de formation des acteurs concernés (communautés riveraines aux APs) sur les lois en vigueur en matière de gestion de la faune et de la LAB.**

Quatre ateliers de formation des acteurs étatiques des Parcs Nationaux de Bouba Ndjidda et de Waza et des animateurs (niveau de Waza, 37 animateurs ont été formés et au niveau de Bouba Ndjidda, 23 animateurs et 08 écogardes). L'atelier des acteurs étatiques de Bouba Ndjidda a permis de mettre les acteurs en réseau afin de promouvoir la lutte anti braconnage. Toutefois, ce réseau a besoin d'être animé pour qu'il soit fonctionnel et efficace.



Au niveau des villages riverains de Bouba Ndjidda, plus de 822 membres des communautés ont été sensibilisés dans quatre villages différents en présence des autorités traditionnelles. Les pamphlets sur les textes ont été distribués aux animateurs et utilisés comme référence pour discuter avec les paysans sur les textes en vigueur.

Les animateurs ont présenté les besoins des populations comme activités alternatives qui seront discutées pour établir les priorités.

A Sena Oura, les animateurs issus des ILOD mènent des activités de sensibilisation sur les textes en vigueur au Tchad au niveau de deux villages : Dari et Boubadjé.

**Activité 1.2. Appuyer le renforcement du dialogue avec les populations riveraines des Aps en matière de la LAB (foires, émissions radio, jeux concours, sensibilisation, dans les établissements scolaires et universitaires, etc.)**



3 comités de veille sont réactivés au parc national de Bouba Ndjidda (photo ci contre séance de discussion avec la population du village Koum). Les données de base sur l'état des lieux des comités sont collectées à Sena Oura et l'atelier de validation de ces données a eu lieu. Il a conclu en la

reconstitution du Comité Parc. Au niveau de Waza Le Comité consultatif de Waza est en cours de redynamisation avec la revue de ses textes organiques. L'atelier de redynamisation dudit comité s'est tenu à Maroua avec la révision de ses textes organiques et son mode de fonctionnement..

Des boîtes à image pour la sensibilisation auprès des populations ont été élaborées et 2000 pamphlets ont été édités pour cette sensibilisation de masse et circule actuellement auprès des populations pour leur éducation et leur sensibilisation. Cette activité est menée conjointement par les animateurs formés et le service de la conservation.

Une conférence a été organisée à l'Institut Supérieur du Sahel (Université de Maroua) le 17 décembre, à l'intention des étudiants et enseignants de cet Institut. Cette Conférence portait sur "La Criminalité Faunique en Afrique Centrale: Enjeux et Défis". Plus d'une centaine de personnes ont assisté à cette conférence qui a permis :

- d'informer et sensibiliser les étudiants, les enseignants et les autres acteurs sur le phénomène de la criminalité faunique, son ampleur, et les mesures prises par les Etats et la communauté internationale sur la question
- de susciter une prise de conscience de ces acteurs clés sur l'ampleur du phénomène et sur la nécessité de lutte accrue contre la criminalité faunique

La Conférence a été également retransmise par les médias audio-visuels locaux et nationaux et a permis de toucher une audience allant au-delà de la Région de l'Extrême. Il est ressorti, après les débats qui ont eu lieu la nécessité de:

- refaire cet exercice chaque année pour permettre de renforcer davantage les capacités des étudiants et enseignants sur la question
- encourager des recherches accrues des étudiants sur le sujet dans le cadre de leur mémoire pour mieux comprendre l'ampleur, les circuits de commercialisation, la distribution et dynamique spatio-temporelle des espèces et des menaces auxquelles elles font face.

### **Activité 1.3. Renforcer les capacités des radios communautaires, des journalistes et animateurs de la zone du projet en matière de la LAB.**



Les 15 et 16 octobre 2014, 46 journalistes et animateurs des radios communautaires du Tchad et du Cameroun des trois sites du projet (Bouba Ndjidda, Waza et Sena Oura) ont été formés sur la lutte anti braconnage afin de contribuer sur la sensibilisation et l'éducation des communautés. Des accords de collaboration sont en cour pour la production des émissions. Par ailleurs, la Radio Environnement, suite à ladite formation, a été chargée d'établir une collaboration avec les radios

communautaires afin de produire des émissions d'éducation et de sensibilisation sur la lutte anti braconnage conformément aux activités du Réseau des Radios Communautaires (RERAC). Au terme de l'atelier, les recommandations suivantes ont adressées aux différents acteurs :

Aux hommes de Media :

1. Etre proactifs en allant vers les détenteurs de l'information ;
2. Utiliser les différents canaux de communication pour la sensibilisation de la population ;
3. Informer régulièrement sur les activités de braconnage et de lutte anti braconnage ;
4. Promouvoir la collaboration entre différents media en se constituant en plateformes;

Aux autres Acteurs:

1. Collaborer avec les hommes de media en mettant à leur disposition l'information ;
2. Intégrer la communication relative à la conservation des ressources naturelles ;
3. Etablir des contrats ou conventions avec les organes de presse afin de médiatiser la lutte anti braconnage.
4. Créer des organes de media spécifiques à la protection des ressources naturelles, particulièrement les radios communautaires dans les zones d'importance écologique.

### **Activité 1.4. Organiser des rencontres d'échange d'expérience entre les pays et les sites.**

Plusieurs réunions ont été organisées entre les conservateurs de Bouba Ndjidda et de Sena-Oura pour planifier la tenue du CBPE de Garoua et de Pala et discuter la visite d'échange avec la TNS. Ces échanges entre conservateurs ont permis la planification de la réunion CBPE de Pala.

En résumé, voici les principaux produits de ce résultat:

- Plus de 60 animateurs des parcs nationaux de Waza et de Bouba Ndjidda ont vu leur connaissance des textes de loi sur la lutte anti braconnage améliorées. De même les acteurs étatiques que sont la police, la justice, les militaires, la douane ainsi que les responsables en charge de la conservation connaissent l'arsenal juridique camerounais en matière de la LAB.
- Plus de 822 personnes informées et sensibilisées dont plusieurs chefs des villages sur les textes en vigueur ;
- Les conservateurs des parcs nationaux de Waza et de Bouba Ndjidda planifient et gèrent leur complexe de manière concertée et partagent leur expérience ;
- Plus de 45 journalistes et animateurs de Radio formés en matière de LAB;
- Plus de 2000 documents illustrés produits et diffusés sur la LAB et sur la sensibilisation des communautés pour le Cameroun et 1000 autres documents attendus pour le Tchad.

## **Résultat 2. Les procédures juridiques et leur suivi sont facilités**

### **Activité 2.1. Organiser les séminaires/événements visant le renforcement de la répression de la LAB**

Cette activité est prévue au mois de Janvier 2015 après la formation des acteurs sur le processus des opérations judiciaires et la formation des journalistes qui s'est déroulée en fin d'année.

### **Activité 2.2. Former le personnel cible sur le processus des opérations judiciaires (de l'élaboration des PV jusqu'à l'inculpation des braconniers).**

Les éco gardes et la brigade régionale de répression ont été formés sur la législation faunique pour les sites de Waza et de Bouba Ndjidda. Du côté tchadien, les formations étaient prévues au mois de décembre 2014 mais ont été reportées au mois de janvier 2015 pour des raisons de calendrier. Par ailleurs, les modules sont finalisés par l'Ecole de Faune de Garoua sur les formations de personnel cible sur les procédures judiciaires. Ces formations seront réalisées au mois de janvier.

### **Activité 2.3. Appuyer et médiatiser les opérations coup de poings et le suivi judiciaires des braconniers arrêtés.**

Au terme de la formation des journalistes effectuée les 15 et 16 octobre 2014, des contrats de partenariat sont en négociation avec les radios communautaires pour la médiatisation des opérations coup de poing en relation avec les différents services de conservation et les brigades de répression des délégations régionales des ministères en charge de la faune et les services de conservation

#### 2.3 Cadre logique révisé en mettant les changements en évidence (voir annexe)



2.4 Plan d'action mis à jour<sup>2</sup>

Activités	Année 2015						Organisme de mise en œuvre
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	
Activité 1.1. Organiser des ateliers de sensibilisation et de formation des acteurs concernés (communautés riveraines aux APs) sur les lois en vigueur en matière de gestion de la faune et de la LAB.							UICN et CELDIE
Activité 1.2. Appuyer le renforcement du dialogue avec les populations riveraines des Aps en matière de la LAB (foires, émissions radio, jeux concours, sensibilisation, dans les établissements scolaires et universitaires, etc.)							UICN
Activité 1.3. Renforcer les capacités des radios communautaires, des journalistes et animateurs de la zone du projet en matière de la LAB.							Ecole de Faune de Garoua, CELDIE et UICN
Activité 1.4. Organiser des rencontres d'échange d'expérience entre les pays et les sites.							UICN et Services de Conservation des parcs Nationaux
Activité 2.1. Organiser les séminaires/événements visant le renforcement de la répression de la LAB							UICN et MINFOF
Activité 2.2. Former le personnel cible sur le processus des opérations judiciaires (de l'élaboration des PV jusqu'à l'inculpation des braconniers).							Ecole de Faune de Garoua
Activité 2.3. Appuyer et médiatiser les opérations coup de poings et le suivi judiciaires des braconniers arrêtés.							UICN + Délégation Régionales + service de conservation

<sup>2</sup> Ce plan couvrira la période financière se situant entre le rapport intermédiaire et le prochain rapport.

### 3. Bénéficiaires/entités affiliées et autre coopération

- 3.1. Comment évaluez-vous les relations entre les bénéficiaires/entités affiliées de ce contrat de subvention (c.-à-d. ceux qui ont signé le mandat du coordinateur ou la déclaration des entités affiliées) ? Veuillez fournir des informations spécifiques pour chaque bénéficiaire/entité affiliée.
- Une convention de collaboration a été signée avec la Coordination du Réseau des Radios Communautaires (RERAC) afin de renforcer leurs capacités en relation avec la lutte anti braconnage. Les membres du RERAC ont ainsi participé à la formation des journalistes et animateurs des radios communautaires de la zone du projet. Le renforcement des radios communautaires en matière de production des émissions et des documentaires relatifs à la lutte anti braconnage va se poursuivre au cours de l'année 2015.
  - Les animateurs qui mènent la sensibilisation au sein des communautés sont membres des ILOD au niveau de Sena Oura (Tchad) et du côté de Bouba Ndjidda, ils constituent les 3 comités de veille.
  - CELDIE est une ONG locale qui travaille avec les animateurs locaux riverains du parc national de Bouba Ndjidda. Elle a été identifiée comme partenaire de mise en œuvre des activités de sensibilisation auprès des populations ainsi que le suivi juridique et les activités de la répression en collaboration avec le Service de la Conservation du PNB et les responsables du MINFOF régional et départemental
- 3.2. Comment évaluez-vous les relations entre votre organisation et les autorités publiques dans les pays de l'action? Comment ces relations ont-elles affecté l'action?



Il existe une très bonne relation entre le projet de l'UICN et les autorités locales Camerounaises et Tchadiennes (Photo ci contre, Gouverneurs de Mayo Kebbi Ouest au Tchad, le Préfet de Mayo Rey au Cameroun accompagnés des responsables du Cameroun et du Tchad lors du Comité Binational de Planification et d'Exécution tenu à Pala au Tchad). Pour le Cameroun, les responsables

clés tels les Gouverneurs, les Délégués Régionaux et les Conservateurs sont au courant de nos interventions et participent à toutes les activités auxquelles elles sont respectivement concernées. Certaines activités sont faites sous leur présidence. Des discussions avec le Gouverneur du Nord et le Délégué Régional MINFOF sur les enjeux de la collaboration transfrontalière ont été menées. Toutefois, nous constatons que la situation sécuritaire actuelle au Cameroun ne milite pas pour une prise de décision rapide en matière des armes et de mouvement transfrontalier. Du côté du Tchad, la dernière réunion du Comité Binational de Planification et d'Exécution a vu la participation du Directeur des Aires Protégées du Tchad sous la présidence du Gouverneur de Mayo Kébi Ouest (Région où est situé le parc de Sena Oura). Tous les acteurs ont promis de poser le problème aux hautes autorités. Ceci démontre la bonne collaboration du projet avec les autorités locales.

Par ailleurs, sous la demande du service du Gouverneur, une copie l'Accord Binational Tchad-Cameroun a été transmise ainsi qu'au Régional de MINFOF.

Enfin, le Consul du Tchad a été impliqué dans certaines activités de formation où des participants du Tchad ont été invités au Cameroun. Son Excellence le Consul nous a assuré que les informations seront transmises au niveau supérieur.

3.3. Le cas échéant, décrivez les liens et les synergies que vous avez mis en place avec d'autres actions.

Des institutions de niveau universitaire sont partie prenante dans la mise en œuvre des activités. Ce sont le CEDC et l'Ecole de Faune de Garoua. Elles ont des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre des activités.

Par ailleurs, des ONG camerounaises locales telles la CWS, la CELDIE, l'ACEEN, l'ACODEV, etc. les ILOD au Tchad et des radios communautaires sont toutes engagées dans la réalisation des activités.,

3.4. Si votre organisation a reçu précédemment d'autres subventions de l'UE ayant comme objectif d'appuyer le même groupe cible, dans quelle mesure cette action a-t-elle pu renforcer/compléter la/les précédente(s)? (Énumérez toutes les subventions antérieures de l'UE pertinentes).

#### 4. Visibilité

*Comment la visibilité de la contribution de l'UE est-elle assurée dans l'action?*

Tous les documents du projet portent les insignes des bailleurs à savoir la CEEAC et l'UE. Les communications rappellent les sources de financement afin de mettre en exergue la visibilité du bailleur.

**La Commission européenne pourrait souhaiter publier les résultats des actions. Auriez-vous des objections à la publication de ce rapport sur le site Internet d'EuropeAid? Si tel est le cas, veuillez exposer vos objections.**

Non aucune objection, sous réserve des conditions stipulées lors de la contractualisation.

Nom de la personne de contact pour l'action: Leonard USONGO

Signature: .....

Localité:

Échéance prévue du rapport: .....

Date d'envoi du rapport: .....

3.5.